Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE
PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

ETAT, METIERS EN TENSION – Contrôle externe

Inspectrice / inspecteur de la sécurité des navires et prévention des risques professionnels maritimes

La sécurité du transport mondialisé

La France possède une façade maritime longue de 3 805 km. De nombreux navires étrangers longent nos côtes et accostent dans les ports français. Ces bâtiments, qu'ils soient en navigation ou à quai, présentent des dangers potentiels pour l'environnement, la sécurité des personnes et des installations. La conformité du combustible utilisé conditionne la qualité de l'air du littoral et des villes portuaires, et parfois bien au-delà. Le bon état et l'entretien suivi des installations de bord déterminent la sécurité des côtes, des zones portuaires et de ses riverains.

Les "bras armés" de la réalisation de ces contrôles sont les inspectrices ou inspecteurs sécurité des navires et prévention des risques professionnels maritimes (ISNPRPM). Des hommes et des femmes qui disposent du droit de visiter les navires à quai ou dans les eaux françaises pour en vérifier la conformité et la non dangerosité. Par la prévention qu'ils exercent, ils sont les garants de la sécurité des personnes, de l'environnement marin et des installations portuaires et côtières.

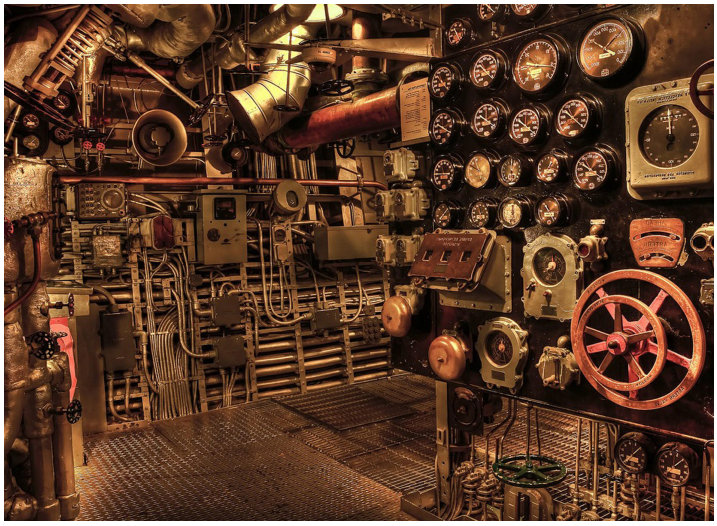

Inspectrice(teur) sécurité des navires et prévention des risques, premier acteur du contrôle de la sécurité des navires

Les missions

Les inspecteurs sécurité des navires et prévention des risques professionnels maritimes, exercent au sein des DIRM (Directions Interrégionales de la Mer) dans les Centres de Sécurité des Navires répartis sur le littoral français, métropolitain et en outre-mer.

Mission principale : Effectuer des inspections à bord des navires le plus souvent à l'intérieur des ports, contrôler les équipements au regard des réglementations internationales et nationales (vérifier la qualité du combustible utilisé, l'état général du navire, la bonne gestion des ballasts du navire), s'assurer Du respect des règles sociales (règles d'emploi des marins, la qualité de vie à bord...)

Pour ces contrôles, l'État dispose de quatre leviers pour exercer son pouvoir :

1 - Le contrôle de l'état du port : à l'intérieur des ports et sur les zones de mouillage pour les navires étrangers qui escalent.

2 - Le contrôle de l'état du pavillon : pour les navires professionnels français. Si ces missions sont assurées de plus en plus par des sociétés de classification, l'État français conserve certaines prérogatives.

3 – le contrôle au titre de l'état d accueil : en lien avec les directions départementales des territoires et de la mer pour de plus petits navires étrangers qui travaillent plusieurs mois dans les eaux françaises pour des travaux portuaires, éoliens, maritimes dans le port ou le long des côtes. Aux vérifications d'usages, s'ajoute la question des travailleurs détachés.

4 – le contrôle au titre de l'état côtier : sur demande de la préfecture maritime, dans le cadre des équipes d'évaluation et d'intervention pour les navires qui croisent au large de nos côtes dont le (mauvais) état pourrait représenter un danger.

Les compétences requises :

- Une bonne connaissance générale du droit applicable au secteur contrôlé est nécessaire ainsi que la maîtrise des techniques du domaine d'activité et des méthodes de contrôle.
- Utilisation des outils de recherche et référentiels juridiques.
- Connaissance des règles et procédures administratives et contentieuses
- Capacités de rédaction, sens de l'analyse
- Bonnes connaissances de l'Anglais
- Applications informatiques métier.
- Rédiger des propositions de rectification ou des procès-verbaux, rapports, lettres d'observations, Assurer la veille juridique concernant les textes et la jurisprudence.

Des conditions d'exercice particulières

Les déplacements sur le terrain : dans les installations portuaires et à bord des navires sont le lot quotidien et quelles que soient les conditions météorologiques. Les déplacements et la participation à des réunions sont réguliers.

Des astreintes régulières, de nuit et le week-end font partie intégrante du métier. Une bonne condition physique est nécessaire.

Les relations avec des équipages de toutes nationalités demande une parfaite pratique de l'anglais, de l'autorité et une certaine diplomatie.

Autres appellations du métier

Dans le répertoire des métiers interministériel de l'État :

Inspecteur/vérificateur

Autres ministères :

- Gestionnaire des espaces littoraux et marins
- Chargé(e) des commissions consultatives d'accessibilité et de sécurité
- Chargé(e) du contrôle fiscal sur dossier
- Chargé(e) du contrôle et de la sécurité des consommateurs
- Chargé(e) du contrôle métrologique
- Vérificateur/Vérificatrice des juridictions financières
- Assistant(e) au contrôle des entreprises

Le poste : Appliquer la réglementation – Assurer la sécurité - Contrôler

Vos qualités : Sens aigu des responsabilités – Autorité – Sens du contact

Les métiers en tension : 10 fiches qui présentent des fonctions au fort potentiel de recrutement. Des postes en région pour les services déconcentrés de l'État
Pour tous les niveaux : du CAP, BAC à BAC + 5 et doctorats. Pour certains postes d'exécution, des possibilités de recrutements sans concours.

SGAR de Normandie plateforme-rh@normandie.gouv.fr – www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie

ETAT, METIERS EN TENSION – contrôle externe

Les données de l'INSEE

Les métiers de contrôle, audit ou certification sont identifiés dans 8 professions. Ces 8 professions regroupent 3 545 agents dans la fonction publique d'État normande, soit 3,6% des agents de l'État de la région (3,9 % en moyenne en province).

Plus d'un quart d'entre eux est âgé de 55 ans ou plus (seniors) et ces métiers comptent un jeune de moins de 35 ans pour 2 seniors.

La part de seniors est particulièrement importante parmi les personnels de direction (administrateur général, directeur de l'administration centrale, inspecteur général, administrateur général des affaires maritimes, chefs des services fiscaux, conseiller à la Cour des comptes, contrôleur d'État, contrôleur financier, inspecteur général des finances, magistrat à la Cours des compte, etc.). On compte un jeune pour seize seniors.

Les agents exercent leur activité au sein des ministères de l'Éducation nationale (35%), de l'Économie et des finances (22%), mais aussi de l'Agriculture, la Justice ou encore l'Intérieur.

Les agents de l'État exerçant dans les 8 professions du contrôle externe travaillent essentiellement dans les grands arrondissements de la région : Rouen (4 agents sur 10) et Caen (3 agents sur 10).

NB : Les métiers sont issus du répertoire interministériel des métiers de l'État (RIME). Les données statistiques sont issues du système d'information sur les agents des services publics (SIASP) et l'INSEE qui utilise la nomenclature des professions et catégories sociales (PCS). Il n'y a pas de table de correspondance entre les métiers RIME et les PCS. Ainsi, les statistiques présentées ici ne correspondent pas totalement au métier du RIME.

Les agents de l'État exerçant dans le domaine du contrôle externe travaillent principalement dans les arrondissements offrant le plus d'emplois.

Répartition des agents de l'État du domaine du contrôle externe par arrondissement en Normandie

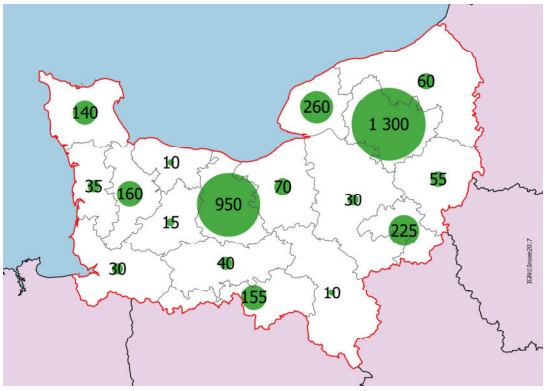

Tendances d'évolutions

- Accroissement des échanges maritimes internationaux avec une complexité accrue
- Augmentation du cadre normatif issu du droit communautaire
- Utilisation des outils numériques et de communication
- Développement des processus et indicateurs « Qualité)
- Spécialisation et technicité croissantes

Interactions avec l'environnement socio-économique

Les INSPRPM sont en contact constant avec les équipages de navires de toutes nationalités. Ils travaillent en équipes et doivent connaître et côtoyer l'ensemble des services de l'État en charge des affaires maritimes.

Informations sur le métier

Ministère de la transition écologique et solidaire, pages "Formation et emplois maritimes métiers de la mer" : www.dirm-memn.developpement-durable.gouv.fr

La formation initiale

European Maritime Safety Agency (EMSA) : www.emsa.europa.eu (site en anglais)

École Nationale de la Sécurité des affaires Maritimes (ENSAM) : www.ecole-affaires-maritimes.fr

Dans le contrôle externe, plus d'un agent de l'État sur quatre âgé de 55 ans ou plus

Effectif de la fonction publique d'État en Normandie et répartition par âge

		Effectif	Répartition par tranche d'âge		
			Moins de 35 ans	35 à 54 ans	55 ans ou plus
Professions du contrôle externe		**3 545**	**14%**	**59%**	**27%**
dont	Autres personnels administratifs de catégorie A de l'État *	2 310	15%	59%	26%
	Techniciens des travaux publics de l'État et des collectivités locales	570	12%	61%	27%
	Magistrats	330	18%	65%	17%
	Personnels de direction de la fonction publique	285	3%	51%	46%
	Autres **	50	27%	46%	27%

Source : Insee, SIASP 2015 - nombres arrondis

** hors enseignement, patrimoine, impôts, trésor, douanes*

*** Cadres de l'organisation ou du contrôle des services administratifs et financiers / Ingénieurs et cadres du contrôle-qualité / Techniciens d'exploitation et de contrôle de la production agricole, eaux et forêt / Ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne*

Devenir Inspectrice / inspecteur sécurité des navires et prévention des risques professionnels maritimes

1 - La voie classique

Le concours constitue la voie normale d'accès à la fonction publique.

Le recrutement s'effectue par concours externe ou interne. Pour postuler, un profil ingénieur est nécessaire. Les formations de niveaux BAC + 5 dans le domaine de la marine marchande, de la mécanique et électromécanique, des transports sont à favoriser.

Les écoles d'ingénieurs des travaux publics de l'État constituent une voie d'accès privilégiée.

Les candidats doivent réussir le concours d'entrée à l'École Nationale de la Sécurité des affaires Maritimes (ENSAM) à Nantes avant d'intégrer le cursus de formation d'inspecteur de la sécurité des navires et de la prévention des risques professionnels maritimes.

L'EMSA (European Maritime Safety Agency) assure, en complément de l'ENSAM, des formations à certaines spécialités du contrôle maritime

2 - La mobilité, une démarche de recrutement

La loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels reconnaît un droit nouveau aux agents, le droit à la mobilité, et leur permet de construire un parcours professionnel cohérent et enrichissant qui réponde à leurs aspirations personnelles et aux besoins des services.

Les agents de catégorie A ayant le profil d'ingénieur peuvent postuler par voie de mobilité aux postes de INSPRPM. Les inspecteurs dépendant des ministères de l'environnement, énergie, mer, logement, habitat durable, économie-finances, ministères sociaux peuvent à travers des formations à l'ENSAM, ou l'EMSA ou des formations internes acquérir les connaissances nécessaires pour une spécialisation accrue et évoluer dans le métier

Correspondance métier RIME : Vérificatrice / vérificateur - FP2CTL03

Ce métier vous intéresse, consultez

Opportunités d'offres d'emploi : le marché de l'emploi public à travers la BIEP : http:// www. biep.gouv.fr

Définition officielle du métier : http://www.fonction-publique.gouv.fr/biep/repertoire-interministeriel-des-metiers-de-letat

Modalités de concours et calendriers annuels : http://www.fonction-publique.gouv.fr/biep/score

Modalités de concours et calendriers annuels : http://www.fonction-publique.gouv.fr/biep/score

Remerciements : Monsieur Mathieu FANONNEL, chef du centre CSN du Havre
Madame Marie Charlotte GOURDAIN, secrétaire générale adjointe DIRM MEMNor

Toutes les fiches métiers en tension : https://goo.gl/9WeGH6